

<i>Nombre de membres au Conseil métropolitain : 99 titulaires – 40 suppléants</i>	<i>Conseillers en fonction : 99 titulaires – 40 suppléants</i>	<i>Conseillers présents : 90 Dont suppléant(s) : 5 Pouvoirs : 9 Absent(s) excusé(s) : 14 Absent(s) : 0</i>
---	--	--

Dates de convocations : 2 et 4 juillet 2020

Vote(s) pour : 89

Vote(s) contre : 2

Abstention(s) : 8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du mercredi 8 juillet 2020 – journée du 9 juillet 2020,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz.

Secrétaire de séance : Barbara FALK.

Point n° 3A :

Fixation du nombre de Vice-Présidents.

Rapporteur : Monsieur François GROSDIDIER

Le Conseil,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-10,
CONSIDERANT que le Bureau est composé du Président, d'un ou de plusieurs Vice-Présidents et,
éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres,

FIXE à 20 le nombre de Vice-Présidents.

Pour extrait conforme
Metz, le **15 JUIL. 2020**
Le Président



François GROSDIDIER
Maire de Metz



Résumé de l'acte

057-200039865-20200709-07-2020-DC3A-DE

Numéro de l'acte : 07-2020-DC3A
Date de décision : jeudi 9 juillet 2020
Nature de l'acte : DE
Objet : Fixation du nombre de Vice-Présidents
Classification : 5.2 - Fonctionnement des assemblées
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 15/07/2020
Numéro AR : 057-200039865-20200709-07-2020-DC3A-DE
Document principal : 99_DE-ERDP 3A.pdf

Historique :

15/07/20 14:40	En cours de création	
15/07/20 14:42	En préparation	Catherine DELLES
15/07/20 14:53	Reçu	Catherine DELLES
15/07/20 16:16	En cours de transmission	
15/07/20 16:17	Transmis en Préfecture	
15/07/20 16:50	Accusé de réception reçu	